

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Notre établissement s'apprête avec joie à accueillir votre enfant en septembre prochain.

Partager avec eux et avec vous cette nouvelle année scolaire, que nous espérons plus sereine que la précédente, sera encore une fois l'occasion de nous émerveiller devant la croissance des jeunes qui nous sont confiés et devant le dynamisme de notre équipe qui s'engage au quotidien pour permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Nous quittons quant à nous nos fonctions au sein de l'établissement : c'est l'occasion pour nous de rendre grâce devant l'action mystérieuse de Dieu qui agit au cœur de chacun, jeunes et adultes, et pour vous remercier pour votre confiance. Madame Annick DEPOUES, chef d'établissement coordonnateur, et Monsieur Jordi VICENS, chef d'établissement adjoint et directeur pédagogique, ont préparé la rentrée avec nous : pour nos lycéens, avec tous les adultes du lycée et avec vous chers parents, ils auront à cœur de poursuivre l'œuvre éducative de cette maison, initiée à Montpellier au XVIIIème siècle par ses fondatrices, les sœurs de l'Enfant Jésus Nicolas Barré. Puisse ce temps d'été vous permettre de partager avec les vôtres des moments heureux de ressourcement et de fraternité !

Isabelle MALBET,  
Chef d'établissement

Nathalie FOURNIER-MONTGIEUX,  
Directrice Pédagogique

## I - ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

### ACCUEIL DES ELEVES

<b>CLASSES DE SECONDE</b>	Elèves internes : jeudi 2 septembre à 8h Tous les élèves : jeudi 2 septembre de 9h30 à 12h Accueil par le professeur coordonnateur et visite de l'établissement.
<b>CLASSES DE PREMIERE</b>	Elèves internes : mercredi 1er septembre à 9h30 Tous les élèves : mercredi 1er septembre à 10h15
<b>CLASSES DE TERMINALE</b>	Elèves internes : mercredi 1er septembre à 8h00 Tous les élèves : mercredi 1er septembre à 8h45

### DEBUT DES COURS

*Les cours débiteront, selon l'emploi du temps, le*  
**VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021**

### DOCUMENTS A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE

<b>ELEVES DE SECONDE</b>	Un chèque de 50 € minimum pour l'ouverture du compte restauration de l'élève à l'ordre du lycée La Merci en précisant son nom et son prénom au dos du chèque. Un chèque de 71 € pour l'achat de la calculatrice à l'ordre de <b>JARETTY</b> (cf liste de fournitures).
<b>ELEVES INTERNES</b>	Document « Internat ». Un chèque de caution de 100 € à l'ordre du lycée La Merci.

## II - INFORMATIONS DIVERSES

### DEVOIRS D'ETE

Une liste de devoirs de vacances est disponible dans certaines matières sur le site du lycée ([www.lamerci.com](http://www.lamerci.com), page d'accueil, Montpellier, « Focus »).

### ECOLE DIRECTE

La plateforme Ecole Directe permet aux parents et aux élèves le suivi de la scolarité (notes, cahier de texte, absences/retards), la réception de communiqués et le téléchargement de documents administratifs et comptables (certificats de scolarité, bulletins semestriels, factures). Cette plateforme sera ouverte au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### AFFECTATION DES ELEVES

A ce jour les classes sont constituées et non modifiables. Aucun changement de classe ne sera effectué.

### HORAIRES D'OUVERTURE DU LYCEE

Lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 18h30

Mercredi de 7h30 à 17h30

Vendredi de 7h30 à 18h00

### MANUELS SCOLAIRES

La carte Jeune Région est à demander ou à renouveler, le cas échéant, avant le 23 août sur le site [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) pour pouvoir bénéficier des avantages proposés par la Région Occitanie (manuels scolaires, réduction sur LoRdi).

Les manuels scolaires sont fournis par la Région. La remise des livres s'effectuera au lycée à la rentrée. En fin d'année, l'élève devra restituer l'ensemble des manuels qui lui ont été confiés.

### SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

L'actualité, l'agenda, l'annuaire interne... sont en ligne sur le site internet du lycée.

Vous pouvez suivre l'actualité du lycée sur les réseaux sociaux : Facebook, Youtube et Instagram (LaMerciMontpellier).

DATES A RETENIR		
<i>Sauf modification le jour de la rentrée.</i>		
REUNIONS D'ACCUEIL PARENTS	Seconde 1, 2, 3, 4, 7, 8	Mardi 14 septembre à 18h
	Seconde 5, 6, 9, 10, 11, 12	Jeudi 16 septembre à 18h
	Première 1, 2, 3, 8, 9, 10	Lundi 20 septembre à 18h
	Première 4, 5, 6, 7, 11, ST2S	Mardi 21 septembre à 18h
	Terminale 1 à 6	Jeudi 9 septembre à 18h
	Terminale 7 à 11, ST2S	Lundi 13 septembre à 18h
PORTES OUVERTES	Lycée	Samedi 8 janvier 2022
	Classes Préparatoires	Samedi 22 janvier 2022

## III - RAPPELS SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Pour assurer à tous une vie collective harmonieuse et respectueuse de chacun, voici quelques rappels du règlement intérieur : Tenue vestimentaire : Chaque lycéen doit arriver au lycée dans une tenue adaptée à l'activité scolaire et à l'environnement d'un lieu d'études.

Absences : Toute absence doit être signalée **et justifiée sur Ecole Directe ou par lettre manuscrite** au retour de l'élève, avant la reprise des cours. Si tel n'est pas le cas, elle sera mentionnée sur le bulletin scolaire comme absence injustifiée.

Usage du portable : Il convient de rappeler que l'usage du portable est toléré dans la cour du lycée et au foyer.

Retards : Tout élève en retard sera retenu une heure le jour-même après son dernier cours de la journée quel que soit le motif. Avant la rentrée scolaire, nous vous invitons à relire le règlement intérieur sur le site de l'établissement.

## INTERNAT - RENTREE 2021

### I – INFORMATIONS DE RENTREE

ACCUEIL DES INTERNES	
<b>NIVEAU SECONDE</b>	<b>Jeudi 2 septembre 2021 :</b> - 8h00 : installation à l'internat, 7 rue Montcalm. - 9h30 : accueil au lycée par le professeur coordonnateur et visite de l'établissement - Restauration du midi et du soir au lycée - Après-midi : temps d'échange entre internes <b>Les élèves de Seconde sont accueillies à l'internat à partir du jeudi 2 septembre 2021.</b> Vendredi 3 septembre 2021 : début des cours.
<b>NIVEAU PREMIERE</b>	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 :</b> - 9h30 : installation à l'internat, 7 rue Montcalm. - 10h15 : accueil au lycée par le professeur coordonnateur <b>Les élèves de Première sont accueillies à l'internat à partir du lundi 6 septembre 2021.</b> Vendredi 3 septembre 2021 : début des cours.
<b>NIVEAU TERMINALE</b>	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 :</b> - 8h00 : installation à l'internat, 7 rue Montcalm. - 8h45 : accueil au lycée par le professeur coordonnateur <b>Les élèves de Terminale sont accueillies à l'internat à partir du lundi 6 septembre 2021.</b> Vendredi 3 septembre 2021 : début des cours.

### II – TROUSSEAU

Apporter le trousseau le jour de l'installation : quelques cintres, nécessaire de toilette, peignoir éponge et drap de bain, alèse, drap housse (90 cm), couette, housse de couette, oreiller, taie d'oreiller, cadenas, lampe de bureau.

### III – REGLEMENT DE L'INTERNAT

**L'inscription d'une élève à l'internat vaut, pour elle-même, comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement.**

#### PREAMBULE

Le lycée Notre Dame de la Merci accueille chaque année quatre-vingts internes. Le séjour en internat n'est possible que si chacune respecte un certain nombre de règles conçues tant pour la sécurité des personnes que pour une vie collective harmonieuse favorable au travail.

L'internat est un service rendu aux élèves et à leurs familles. Il ne constitue nullement un droit. Faisant partie intégrante du lycée, toutes les dispositions du règlement intérieur s'y appliquent.

Tout manquement à ces principes peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive sur décision du chef d'établissement.

#### INSTALLATION DES INTERNES

Au moment de l'installation des internes en début d'année scolaire, les parents ou personnes responsables remettent aux surveillantes :

- le document Internat signé (adhésion au règlement de l'internat, autorisation d'hospitalisation, autorisation de sortie)
- un chèque de caution de 100 €.

L'attribution des chambres relève exclusivement de l'établissement et aucune demande de la part des parents ne sera suivie d'effet, en particulier le jour de l'installation.

### OUVERTURE DE L'INTERNAT

L'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin. La présence des élèves y est obligatoire tous les soirs de la semaine. Toute demande d'absence exceptionnelle doit être présentée par écrit ou par mail (internat@lamerici.com) aux CPE avant 17h **impérativement**.

Après accord des parents, les élèves de Seconde ont une autorisation de sortie jusqu'à 17h45 le mercredi uniquement, les élèves de Première et de Terminale jusqu'à 17h45 tous les jours.

Les élèves sont autorisées, sur demande des familles en début d'année scolaire, à quitter le lycée le mercredi après la classe pour y revenir le jeudi matin.

Toute sortie dont peut bénéficier une interne se déroule sous l'entière responsabilité des parents (ou la sienne si elle est majeure), à partir du moment où elle quitte l'établissement jusqu'à son retour.

L'internat est fermé pendant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. L'établissement peut être amené à accueillir des groupes extérieurs pendant ces périodes, il sera alors demandé de libérer provisoirement la chambre.

### Dépôt des sacs et valises

- le lundi matin de 7h30 à 7h50 : à l'internat 7 rue Montcalm.

- le vendredi avant leur départ ou en cas d'arrivée en cours de semaine : dans le local du lycée prévu à cet effet.

Il est recommandé de munir les sacs de cadenas pour éviter les vols.

Pendant la semaine, les sacs et valises vides doivent être rangés sur les armoires pour faciliter le ménage des chambres.

### REGLES DE VIE DANS L'INTERNAT

#### Présence des surveillantes

Trois surveillantes sont affectées à l'internat, dont deux sont présentes toute la nuit.

Elles disposent d'une chambre au même titre que les élèves, mangent avec elles et sont les garantes d'une

ambiance propice au travail et au calme. Les surveillantes présentes la nuit sont plus particulièrement chargées d'assurer la sécurité, de faire respecter l'extinction des lumières et le silence et de prendre toutes les dispositions lorsqu'une élève est malade.

#### Etude surveillée

Les lundis, mardis et jeudis, les internes vont en étude surveillée obligatoire\* dans des salles réservées à cet effet :

- les Seconde et Première de 17h45 à 19h15.
- les Terminale de 17h45 à 19h30.

\* Sauf élève inscrite un soir par semaine à une activité sportive et/ou culturelle à l'année et ayant présenté un justificatif en début d'année au CPE.

#### Horaires

Seconde et Première	Terminale
6h45 lever	
7h15 départ pour le lycée	
7h30 - 7h55 petit-déjeuner <sup>1</sup>	
17h20 - 17h45 temps libre	
17h45 - 19h15 étude surveillée obligatoire sauf mercredi soir	17h45 - 19h30 étude surveillée obligatoire sauf mercredi soir
19h15 - 19h45 repas puis départ pour l'internat	19h30 - 20h repas puis départ pour l'internat
19h-45 - 21h30 douches, temps libre	20h - 21h30 douches, temps libre
22h extinction des lumières	

Le mercredi, l'internat est ouvert et accessible aux internes à partir de 13h avec retour obligatoire à 17h45. Le CDI du lycée est également ouvert le mercredi de 13h à 17h.

Il est strictement interdit d'accéder aux dortoirs en dehors des heures d'ouverture.

Lors de sorties exceptionnelles organisées par les enseignants, le retour doit avoir lieu au plus tard à 21h30. En cas de sortie dépassant cet horaire, la famille de

---

<sup>1</sup> L'établissement fournit un petit déjeuner composé de : 1 fruit, 1 laitage, 1 boisson chaude (thé, café, chocolat), 1 jus de fruit, confiture, beurre, tartines de pain et céréales.

l'interne organisera sous sa responsabilité son hébergement en dehors de l'internat.

L'accès à l'internat est réservé aux seules internes.

### **Respect du voisinage**

Les appareils de musique sont tolérés dans la mesure où cela ne gêne pas le travail des camarades de chambre. Les téléphones portables doivent être mis sur vibreur et les communications doivent cesser à 22h. Il est strictement interdit de jeter des objets par les fenêtres.

### **Respect des locaux**

Chaque interne veillera pendant l'année à conserver en l'état le mobilier mis à sa disposition.

Il est interdit de déplacer le mobilier.

De même, pour préserver l'état des murs, seuls les crochets prévus spécifiquement pour accrocher tableau, pêle-mêle ou autre objet décoratif doivent être utilisés.

Chaque élève, le jour de son arrivée, doit remettre un chèque de caution de 100€, non encaissé qui sera restitué à la fin de l'année scolaire si aucune dégradation n'est constatée. En début et en fin d'année un état des lieux est réalisé. Des contrôles seront réalisés en cours d'année. Toute dégradation constatée entraîne le paiement de la réparation ou du remplacement. L'élève responsable est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.

### **Hygiène et propreté**

Pour faciliter le travail du personnel de service, il est demandé aux internes :

- tous les jours : de laisser le sol dégagé, de rincer les douches et les lavabos après usage, de vider les poubelles des chambres,

- le vendredi : de débarrasser le dessus des bureaux et de monter les chaises sur les lits pour un nettoyage plus approfondi.

Chaque interne est responsable de la propreté de sa chambre pendant la semaine. Du matériel de ménage peut être mis à disposition.

Il est demandé d'apporter une lampe de bureau, une alèse imperméable, un drap housse, une couette assortie d'une housse, un oreiller et une taie d'oreiller. Les draps doivent être changés tous les quinze jours.

Ne sont pas autorisés : les tapis et la nourriture dans les chambres.

### **Cigarettes et alcool**

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire ou de consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants.

### **Sécurité**

La préparation et/ou la cuisson de toute nourriture, l'introduction ou l'utilisation de tout appareil à flamme vive et de tout appareil de chauffage sont absolument proscrites.

Pour éviter le déclenchement intempestif de l'alarme incendie, ne pas utiliser de bombes aérosols (déodorants, laques, parfums...), allumer de l'encens et des bougies dans les chambres.

Le déclenchement de l'alarme incendie doit être suivi de l'évacuation immédiate de toutes les élèves. Dans ce cas, il est interdit d'évacuer en sous-vêtements (prévoir peignoir et chaussons).

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent : l'établissement n'est pas responsable en cas de vol ou de perte. L'élève se munira d'un cadenas (de préférence à chiffres) pour fermer son armoire.

## Document Internat (à remettre le jour de la rentrée)

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE .....	
Classe.....	
NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....	
Téléphone portable .....	Téléphone fixe .....

### I - ADHESION AU REGLEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE NOTRE-DAME DE LA MERCI

L'inscription d'un élève à l'internat du lycée Notre-Dame de La Merci vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion au présent règlement\* et engagement de s'y conformer pleinement.

Madame, Monsieur,.....  
ont pris connaissance du **REGLEMENT DE L'INTERNAT\*** du Lycée Notre-Dame de La Merci.  
\* voir document joint.

### II - AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné.....  
demeurant .....

responsable légal, autorise l'établissement Notre-Dame de La Merci à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

n° d'immatriculation à la Sécurité Sociale du responsable légal : .....  
de l'élève : ..... Date de naissance de l'élève : .....

#### **IMPORTANT**

Si on ne peut me joindre, personne à prévenir :

Nom.....

Lien avec l'élève : ..... Téléphone portable : .....

#### **Préciser si l'élève est sujet à :**

- des allergies médicamenteuses : .....
- des crises de spasmophilie ou tétanie.
- suit un traitement spécifique (joindre l'ordonnance) : .....

### III - AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné.....  
responsable légal,

- |                                                                                |                              |                              |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1) autorise ma fille à sortir tous les jours entre 12h et 13h25 (Seconde)      | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 2) autorise ma fille à sortir en fin de demi-journée (Première et Terminale)   | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3) autorise ma fille à sortir le mercredi jusqu'à 17h45 (Seconde)              | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 4) autorise ma fille à sortir du mercredi après les cours jusqu'au jeudi matin | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5) n'autorise aucune sortie                                                    | <input type="checkbox"/>     |                              |

A.....le.....

Signature des parents ou du responsable légal

Signature de l'élève

**FOURNITURES SCOLAIRES - CLASSES DE SECONDE**  
***Rentrée 2021-2022***

➤ **LISTE DE FOURNITURES :**

Chaque professeur donnera des informations concernant sa discipline à la rentrée.

➤ **ORDINATEUR PORTABLE :**

Tous les élèves doivent disposer d'un ordinateur portable\* dès les vacances de la Toussaint. Cet ordinateur doit être acheté par les familles : celles qui le souhaitent peuvent le commander via la Région Occitanie en demandant au préalable la carte jeune Région ([www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)) indispensable pour obtenir les manuels scolaires et pour bénéficier de certains avantages, dont une réduction éventuelle sur LoRdi.

**\*Configuration à titre indicatif :**

- Processeur : Intel Core i3, voire i5
- Système : Windows 10
- Ecran : 11.6" dalle tactile en option
- RAM : 6 Go
- Disque dur : SSD 256 Go ou hybride
- Carte Son
- Carte réseau : Ethernet/wifi 1ghz
- Autonomie : 10 heures

➤ **FOURNITURES MATHÉMATIQUES :**

**Calculatrice programmable :**

Les élèves qui ne disposent pas d'une calculatrice TI 83 premium CE peuvent bénéficier d'un achat groupé par le lycée.

Un chèque d'un montant de 71 € à l'ordre de JARETTY sera remis au professeur coordonnateur le jour de la pré-rentrée pour valider la commande.



## LE MOT DE L'APEL LYCEE NOTRE DAME DE LA MERCI

Bonjour, vous connaissez sûrement l'APEL, l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Peut-être y avez-vous déjà adhéré, auquel cas nous vous en remercions. Sinon, il est encore temps !

Le rôle d'une APEL dans un lycée diffère de celui exercé dans un collège : les parents se rencontrent moins car leurs enfants sont plus autonomes. Les préoccupations des parents et des élèves sont plus tournées vers l'orientation, le choix des spécialités, vers l'obtention du Bac et souvent déjà vers les filières post Bac.

Les membres du Conseil d'Administration de l'APEL sont en lien régulier avec le Chef d'établissement, sur des sujets divers à travers des réunions d'échanges. Lors de ces échanges, les sujets abordés ont été variés : protocole sanitaire, restauration scolaire, cours en distanciel, organisation du bac, Parcoursup, etc...

En outre, des actions concrètes d'aide et de soutien sont organisées chaque année par l'APEL du lycée La Merci :

- participation à la journée portes ouvertes du Lycée,
- participation à la "Montpellier Reine", la fameuse course permettant de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein,
- formation aux gestes de premiers secours : journées ouvertes aux élèves,
- participation financière et montage d'un projet de réalisation d'une fresque murale peinte par les élèves, sous l'encadrement d'un artiste local et d'un professeur d'arts plastiques,

Cette liste d'actions n'est pas exhaustive et toute nouvelle idée pourra être mise en oeuvre en accord avec la Direction de l'établissement.

**IMPORTANT** : Le renouvellement du Conseil d'Administration de l'Apel est à effectuer chaque année puisque des familles partent après le Bac.

Habituellement, la journée "Portes ouvertes" du lycée nous donne l'occasion de rencontrer de nouveaux parents pour étoffer le Conseil d'Administration. Cette occasion ayant été annulée en raison du Covid, c'est donc par mail que nous vous proposons, dès la rentrée de venir nous rejoindre pour porter votre optimisme au sein de l'Apel et pourquoi pas rejoindre le Conseil d'Administration.

N'hésitez pas à contacter une des personnes dont le mail figure ci-dessous, vous serez les bienvenus !

Cordialement

Le bureau et son Conseil d'administration.

Anna GIBERT : [anna.gibert@gmail.com](mailto:anna.gibert@gmail.com)

Christophe KIZLIK : [chkiasso@gmail.com](mailto:chkiasso@gmail.com)

Céline PONCET-LEGRAND : [celine.poncet.legrand@gmail.com](mailto:celine.poncet.legrand@gmail.com)

Françoise SEYTE : [f.seyte@orange.fr](mailto:f.seyte@orange.fr)



## LYCEE NOTRE DAME DE LA MERCI Formation aux gestes de premiers secours

Chers parents,

L'association des parents d'élèves (APEL) du lycée Notre Dame de la Merci organise une formation aux gestes de premiers secours. En effet, il nous est apparu important que nos jeunes puissent bénéficier de cette formation de base.

Cette formation « diplômante » sera assurée par l'association des secouristes français « Rescue 34 » de Montpellier qui est agréée par les services de l'État. A l'issue, les participants recevront l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Il est prévu de former 6 groupes de 10 élèves en 3 sessions : les **samedi 09 octobre 2021**, **samedi 22 janvier 2022**, et **samedi 02 avril 2022** dans les locaux du lycée Notre Dame de La Merci. Le nombre de place est donc limité.

Le stage a une durée minimum de 7h00 et se déroulera de **9h00 à 17h00** environ avec une pause d'une heure pour le repas (non compris dans le stage). Il est important de noter qu'aucune sortie ne peut être autorisée le jour du stage et qu'il est indispensable de prévoir un panier repas.

Le coût initial de la formation est de 65 €. Compte tenu du nombre de participants et grâce à la prise en charge financière de l'APEL, les parents cotisant à l'APEL devront payer le prix de 20 €. S'ils ne sont pas adhérents à l'association, le tarif sera alors de 40€. Si vous êtes intéressés, il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous.

En espérant vous retrouver nombreux au sein de notre association, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe de l'APEL  
62 cours Gambetta 34000 Montpellier

---

### **Bulletin d'inscription : formation aux gestes de premiers secours 2021/2022**

**Nom de l'élève :**

**Prénom de l'élève :**

**Scolarisé(e) en classe de :**

Je souhaite inscrire mon enfant à la formation aux gestes de premiers secours, je joins un chèque de :

- 20€ par élève à l'ordre de l'APEL La Merci si je cotise à l'APEL
- 40€ par élève à l'ordre de l'APEL La Merci si je ne cotise pas à l'APEL

Merci de cocher la date choisie :

- Samedi 09 octobre 2021, 9h-17h
- Samedi 22 janvier 2022, 9h-17h
- Samedi 02 avril 2022, 9h-17h

A noter : le nombre de places étant limité, les premiers inscrits auront en priorité la date choisie. Les bulletins d'inscriptions doivent être remis avec le chèque à la vie scolaire.

Nom et signature :

## **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)**

### **Année scolaire 2021-2022**

#### **ALERTE METEO : VIGILANCE ORANGE**

Grande vigilance mais pas de mesure spécifique sauf avis donné par le rectorat et/ou la préfecture.  
Pas de suspension des transports scolaires par anticipation → Les cours sont assurés

#### **ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVANT LE DEBUT DES COURS (pendant la nuit)**

- Suspension des transports.
- Les élèves restent à leur domicile mais l'accueil devra être assuré au lycée : les personnels doivent se rendre sur leur lieu de travail sauf à se mettre en danger. Ils se mettent à la disposition du chef d'établissement ou son représentant. En cas d'impossibilité de se déplacer, les personnels contactent la cellule de crise.
- Le lycée est ouvert.

#### **ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVEC ELEVES PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT**

- Suspension des transports.
- Mise en place immédiate du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) par le chef d'établissement ou son représentant.
- Les élèves et les personnels restent dans l'établissement sauf consigne claire du chef d'établissement ou de son représentant.
- Les élèves doivent être gardés dans l'établissement jusqu'à un retour sans risque à leur domicile.
- Chaque personnel est tenu de rester à son poste pour aider à la mise en place du PPMS : mise à la disposition de la cellule de crise pour sécuriser les élèves, les lister, les encadrer, les héberger jusqu'à la fin de l'alerte.
- Seul le préfet peut donner une autorisation de retour anticipé : le chef d'établissement ne peut pas prendre la décision d'un retour anticipé des élèves à leur domicile sans un accord officiel.
- Les élèves sont en sécurité au lycée : ne pas circuler, ne pas encombrer les réseaux et se tenir informé via le site internet du lycée et la radio (France Bleu Hérault 101,1 FM).
- Seuls les parents et/ou les responsables légaux sont habilités à récupérer en personne les élèves s'il n'y a pas eu de décision de confinement.

## CONDUITES A TENIR DE PREMIERE URGENCE EN CAS D'ALERTE INTRUSION

**Alerte intrusion → Signalement : sirène spécifique + message**

« Chaque classe reste dans sa salle sous la responsabilité de l'enseignant qui avait cours avec elle au moment du déclenchement du PPMS. Les élèves au C.D.I. restent sous la surveillance des documentalistes. Les élèves au foyer, en étude ou en DS restent sous la surveillance d'un surveillant »

### **Situation n°1 : les élèves ne sont pas dans les classes**

S'échapper, à condition d'être certain :

- d'avoir identifié la localisation exacte du danger
- de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas :

- rester calme
- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- demander le silence absolu

### **Situation n°2 : les élèves sont dans les classes**

- Rester dans la classe
- Verrouiller la porte
- Se barricader
- Eteindre les lumières et baisser les volets ou stores
- S'allonger sur le sol
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur)